

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2 : Présentation du rapport d'activités pour 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 21 mai 2024

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

Etaient excusés : M. Johnny BROSSEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Maryse CHARRIER, M. Olivier FOUILLET, Mme Claudine GRELLIER, Mme Patricia MIMAULT, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, il appartient au Conseil d'administration d'approuver le rapport annuel d'activité de l'année passée.

Il présente un document qui constitue un support de communication, à destination des collectivités et des établissements publics du département, et qui pourra notamment être diffusé à l'occasion du Congrès des maires, organisé par l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres le 20 juin 2024 à Niort.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du document précité et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité, le rapport d'activité des services du Centre de gestion de l'année 2023, qui sera communiqué à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux du département.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **24 JUIN 2024**

Accusé réception le : **24 JUIN 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **24 JUIN 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **24 JUIN 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE